

(1)

(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1865.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1866 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MACAR.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements proposé pour l'exercice 1866, s'élève à la somme de fr. 737,200 »
Il se solde par une différence en moins, sur l'exercice 1865, de. 258,000 »
portant uniquement sur le chapitre des non-valeurs.

Cette différence est motivée :

1° Par la suppression du crédit destiné à accorder des secours aux personnes qui, par suite d'événements calamiteux, se trouveraient dans le besoin 190,000 »

2° Par la diminution des non-valeurs constatée par l'expérience des quatre dernières années, sur les articles Contribution personnelle, Patentes et Redevances des mines 53,000 »

Par contre, une augmentation des non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques, est présumée, soit. 5,000 »

Tous ces crédits, basés sur des prévisions, sont plus ou moins variables; ils ne peuvent donc être limitatifs.

Toutes les sections ont admis le projet de loi sans observation : la section centrale a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

F. DE MACAR.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Budget, n° 121.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. THONISSEN, DE FLORISSONNE, T'SERSTEVENS, VAN OVERLOOP, DE MACAR et VAN ISEGHEM.